



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 17 octobre 2022

ARRETE TEMPORAIRE N° 684/2022

Code Voie : 1036
Chemin de l'Annonciade

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande en date du 17/10/2022 de **la Société Yannick Bricolage** concernant un déménagement sis 2 chemin de l'Annonciade.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application le **22/10/2022 de 07h00 à 19h00**.

Article 2 : Le stationnement est interdit **chemin de l'Annonciade** sur une longueur de 10ml (2 places) au droit du sis 2 résidence Capanelle. Seuls les véhicules du demandeur sont autorisés à stationner.

Article 3 : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté est réputé gênant conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

Article 4 : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place au minimum 48h00 avant sa date d'effet par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accident qui pourraient survenir du fait de son déménagement.

Article 5 : La présente autorisation est délivrée en contre partie du paiement par le demandeur des droits prévus par la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 fixant les tarifs d'occupation du domaine public, soit une redevance de **44,00 Euros**.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Pour la Maire et par délégation
L'Adjoint déléguée
Linda PIPERI

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di Bastia

Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex

+33(0)4 95 55 95 55

mairie@bastia.corsica

www.bastia.corsica



FACTURE n° 0220000700063

01/01/2022 -> 31/12/2022

Mairie de Bastia
Avenue Pierre Giudicelli
20410 BASTIA Cedex FRANCE
Tel : 04 95 55 96 22/ Fax: 04 95 55 96 50

la Societe Yannick Bricolage
2, Chemin de l'Annonciade
Residence Capanelle
20200 Bastia

Facture du 18/10/2022

A régler avant le 31/10/2022

Dénomination	Quantité*	P.Unitaire	P.Total
Stationnement et Circulation			
Deménagements (/forfait) <small>Nombre de Jours 1,00 * Nombre de Vehicules 2,00 - Période : 22/10/2022 - 22/10/2022</small>	2,00	22,00	44,00
Total (En Eur) :			44,00

(*) Quantite arrondie au centieme inferieur

Talon à joindre au règlement

REDEVABLE : Yannick Bricolage
N° FACTURE : 0220000700063



DATE : 18/10/2022
SOMME DUE: 44,00 €